

Guide d'accueil 2024-2025

Pour les doctorant·es
à l'École Doctorale de Géographie de Paris (ED434)



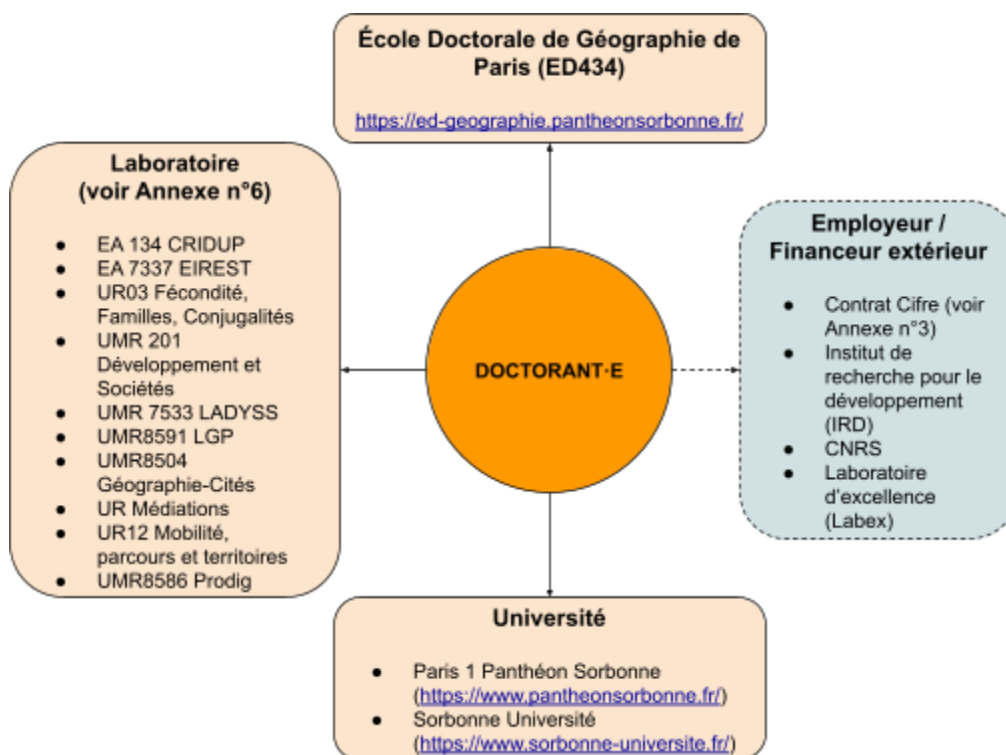
Guide élaboré par les représentant·es des doctorant·es
representantsdoctorants.ed434@gmail.com

Octobre 2024

Bienvenue !

Avant que l'on entre dans le détail des fonctions de l'École Doctorale (ED), voici un schéma pour vous y retrouver au milieu de tous ces acronymes. En vous inscrivant en doctorat, vous dépendez désormais d'au moins trois institutions, qui ont chacune leur fonction :

l'École Doctorale + le laboratoire + l'université (+ l'employeur/financeur extérieur)



	Fonctions
École Doctorale	Suivi administratif de la thèse, gestion du comité de suivi, formation doctorale, aide à la mobilité, soutenance
Université	Enseignement, inscription administrative, signature et gestion du contrat doctoral le cas échéant, aide à la mobilité
Laboratoire	Encadrement scientifique de la thèse, aide à la mobilité, signature des ordres de mission
Employeur/financeur extérieur	Financement de la thèse, aide à la mobilité, signature des ordres de mission

SOMMAIRE

Bienvenue !.....	2
Sommaire.....	3
1. Qu'est ce que l'École Doctorale de Géographie de Paris ?.....	4
a. Présentation.....	4
b. Le cas de co-tutelles / co-direction.....	5
c. Le conseil de l'ED.....	5
d. Les représentant-es.....	6
2. Les premiers réflexes en première année à l'EDGP.....	7
3. Le parcours doctoral et la vie de la thèse.....	8
a. Le portfolio, outil de suivi des obligations dans le cadre du parcours doctoral.....	8
b. Les ateliers thématiques et méthodologiques.....	10
c. Le comité de suivi individuel (CSI).....	11
d. Se faire financer par l'ED.....	12
e. Demander une dérogation pour continuer en 4e, 5e ou 6e année.....	12
f. La soutenance de thèse.....	13
ANNEXES.....	14

1. Qu'est ce que l'École Doctorale de Géographie de Paris ?

a. Présentation

L'École Doctorale (ED) de Géographie de Paris, dont le siège est à l'Institut de Géographie (191, rue Saint-Jacques 75005) regroupe différentes disciplines que sont la géographie, la démographie, la sociologie et l'aménagement. L'ED regroupe les doctorant.e.s inscrits à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université et travaillant dans ces disciplines. L'ED compte environ 200 doctorant.es, dont 150 pour Paris 1 et 50 pour la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, représentée par 10 laboratoires et 74 directeur.ice.s de recherche.

L'équipe en charge de l'ED est composée de :

- la Directrice (mandat de 4 ans), Catherine Catherine FOURNET-GUERIN (Sorbonne Université),
- la Directrice adjointe, Clarisse DIDELO-LOISEAU (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne).
- L'administration est assurée par Candice ZANINETTI. C'est principalement avec Candice que vous échangerez tout au long de votre thèse (comité de suivi individuel, demande de financement, etc.). Vous pouvez également vous rendre directement à l'Institut de Géographie pour rencontrer Candice (191, rue saint Jacques 75005 Paris - Bureau 110). Son bureau est ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 16h00.
Tél : 01 89 68 41 03 - Mail : candice.zaninetti@univ-paris1.fr / candice.zaninetti@sorbonne-universite.fr
- Enfin la gestion des soutenances de thèses et d'habilitation à diriger des recherches à l'Université Paris 1 est assurée par Ouahiba DJERAI
Tél : 01 89 68 41 04 - Mail : ouahiba.djerai@univ-paris1.fr

Qu'est ce que l'ED ?

L'École Doctorale a un rôle essentiel dans la vie des doctorants. Tout d'abord, elle permet une gestion administrative de diverses procédures :

- l'ED veille au bon déroulement du parcours doctoral, tous les ans via le comité de suivi individuel et jusqu'à la soutenance (obtenir les autorisations nécessaires pour votre soutenance de thèses, et vérifier la validité du jury de votre soutenance)
- l'ED traite les demandes de réinscriptions, de dérogations ou encore de césure
- l'ED finance des missions et colloques des doctorantes et doctorants sur l'année universitaire en cours. Plus d'informations : [ICI](#)

En parallèle, l'ED offre un panel de formation important. Plus d'informations : [ICI](#)

Attention : l'École Doctorale n'est pas en charge de la gestion financière des contrats doctoraux, c'est bien votre université.

b. Le cas de co-tutelles / co-direction

Il est important de faire la distinction entre la co-direction et la cotutelle de thèse. Dans le cas de la co-direction, les deux directeurs de thèse sont rattachés à un ou deux établissements en France. Dans le cas de la cotutelle, chaque directeur est affilié à un établissement dans un pays différent.

Dans le cas d'une cotutelle, une convention doit être signée entre les deux établissements et directeurs de thèse pour que les deux parties s'engagent pleinement. Pour toutes questions relatives à la cotutelle à Paris 1 Panthéon-Sorbonne Université : cotutelle@univ-paris1.fr

Dans le cas d'une co-direction, une convention doit être obligatoirement signée par les deux parties.

Bon à savoir !

La demande de co-direction doit être formulée dans les 12 à 18 mois maximum de la première inscription en doctorat.

Plus d'informations : [ICI](#)

c. Le conseil de l'ED

Le conseil de l'École Doctorale se réunit au minimum trois fois par an pour traiter de diverses questions sur l'organisation, le bon fonctionnement pédagogique ainsi que les questions financières. Chaque conseil fait l'objet d'un compte-rendu :

- [Conseil du 19/03/2021](#)
- [Conseil du 12/05/2021](#)
- [Conseil du 18/03/2022](#)
- [Conseil du 21/06/2022](#)
- [Conseil du 30/11/2022](#)
- [Conseil du 14/03/2023](#)
- [Conseil du 11/06/2024](#)

Le conseil est actuellement composé de représentants des 10 laboratoires qui composent l'École Doctorale, de la responsable administrative, de 5 membres extérieurs et les représentant(e)s des doctorants. Liste complète à date : <https://ed-geographie.panthéonsorbonne.fr/presentation/conseil-led>

Bon à savoir !

Le mandat des représentant(e)s des doctorants est de 2 ans. Le prochain renouvellement aura lieu à l'automne 2024. D'ici là, les candidatures sont les bienvenues, n'hésitez pas nous écrire : representantsdoctorants.ed434@gmail.com

d. Les représentant-es

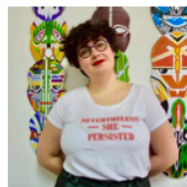
Présentation de l'équipe 2022-2024



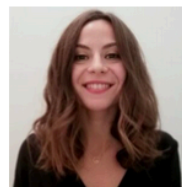
Marina
d'Avdeew
LGP



Thibaud Bages
*Médiations &
Géographie-
cités*



Noémie Calixte
*Géographie-
cités*



Inès Delépine
*Géographie-
cités*



Felix Gueguen
Prodig



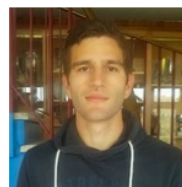
Damien Le Lan
Médiations



Corten Pérez-
Houis
*Géographie-
cités*



Pierre Sachot
Ladyss



Noam Greco
Monteiro
Médiations



Irène Valitutto
Prodig

2. Les premiers réflexes en première année à l'EDGP

- ☐ S'inscrire sur adum.fr et compléter les informations demandées. Consulter également les nombreuses ressources : guide d'inscription, charte du doctorat, FAQ
Procédure d'inscription pour Sorbonne Université : [ICI](#)
Guide d'inscription pour l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne : et [ICI](#)
- ☐ Se familiariser avec les bureaux de son laboratoire
- ☐ S'assurer d'être inscrit-e sur les listes de diffusion de ses différentes tutelles (laboratoire, université et ED) et de recevoir leurs actualités
- ☐ S'inscrire sur la liste de diffusion Geotamtam pour s'informer sur la géographie francophone : [ICI](#)
Attention : beaucoup de mails sont envoyés chaque jour (pensez par exemple à faire une redirection automatique vers un dossier défini pour ne pas être submergé). D'autres listes de diffusion plus thématiques existent, telle que celle de l'ANCMSP : ne pas hésiter à s'informer auprès d'autres doctorant.es.
- ☐ Consulter le portfolio de l'École Doctorale : [ICI](#)
S'inscrire dès la première année à des ateliers de formations pour commencer à accumuler des points. Au total, 100 points sont nécessaires pour pouvoir soutenir votre thèse (70 dans les modules obligatoires et 30 dans les modules complémentaires)

Bon à savoir !

La formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique est obligatoire. Deux possibilités :

- Le MOOC de l'Université de Bordeaux : [ICI](#)
- La formation proposée par la BULAC, [ICI](#)
- L'E.P.I. "Introduction aux Questions d'Intégrité Scientifique" (uniquement pour les doctorants de Paris 1) : [ICI](#)

- ☐ Participer à la réunion de rentrée de l'École Doctorale
- ☐ Pour les doctorants financés, s'assurer que son contrat est bien signé par l'ensemble des parties (y compris pour ceux financés dans le cadre d'une Cifre) et vérifier que la partie "mission d'enseignement" en fait bien partie (le cas échéant)
- ☐ Prendre connaissance de la Charte du doctorat (Adum > Documents administratifs)
- ☐ Bien lire les mails qui vous sont adressés et utiliser son adresse mail institutionnelle plutôt qu'une adresse Gmail – notamment pour éviter les spams.

3. Le parcours doctoral et la vie de la thèse

L'École Doctorale fixe les règles du parcours de la thèse, quel que soit le mode de financement ou l'année d'inscription. Ce parcours est organisé autour de deux principales obligations : la validation du portfolio et la réalisation chaque année d'un comité de suivi individuel (CSI). Par ailleurs, et au-delà de ces obligations, l'École Doctorale accompagne les doctorant.e.s tout au long de la thèse, par certains financements et pour l'organisation finale de la soutenance.

Le parcours doctoral est régi par Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat. Texte à retrouver sur [legifrance](#).

a. Le portfolio, outil de suivi des obligations dans le cadre du parcours doctoral

L'autorisation de soutenance de la thèse est soumise à la réalisation d'une série d'activités, régie par un portfolio, décidé par l'École Doctorale, en conformité avec les règles nationales. Aussi, chaque doctorant.e doit obtenir au moins 100 points, répartis en deux parties : 70 points dans les modules obligatoires et 30 dans les modules complémentaires. À la fin de chaque année de thèse, il est vivement conseillé de mesurer l'avancée dans le parcours doctoral en complétant ce portfolio.

Ce portfolio a été pensé par l'École Doctorale à partir de la définition du parcours doctoral. À ce titre, il doit être perçu davantage comme un outil d'accompagnement et de guide du parcours doctoral que comme une liste de tâches à accomplir. Plus largement, les règles du parcours doctoral encouragent chaque doctorant.e à réaliser un parcours individualisé, répondant à la singularité de son sujet et de son projet à plus long terme. Le portfolio est disponible sur le site de l'École Doctorale en suivant [ce lien](#) et détaille les activités qui peuvent être valorisées pour chaque module.

- **Les modules obligatoires** regroupent l'ensemble des activités relatives à la valorisation du travail de thèse (module 1), à la formation à l'éthique scientifique (module 2) et à la réalisation d'activités connexes à la vie scientifique (module 3). La valorisation de la thèse doit obligatoirement prendre la forme d'une publication scientifique dans une revue à comité de lecture (vérifiable dans [JournalBase](#)) et d'une communication dans un colloque, conférence ou journée d'étude avec comité d'évaluation. De même, le suivi d'une formation à l'éthique est obligatoire. Enfin, les compétences professionnelles acquises pendant la thèse dépendent de chaque parcours, chaque modalité de financement (Cifre, missions d'expertise, salariat...) et chaque projet individuel, et peut passer par des enseignements dans le supérieur ou diverses activités d'expertises liées à la thèse. **En effet, aucune activité n'est obligatoire et doit faire l'objet d'un choix propre à chaque doctorant.e.** Par exemple, il n'est pas obligatoire de donner des cours dès la première année de thèse.

MODULES OBLIGATOIRES (Chacun des trois modules doit être validé)	70 points
---	------------------

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES (30 POINTS)		
DATE	ACTIVITE	Nombre de points acquis

FORMATION « INTEGRITE SCIENTIFIQUE ET ETHIQUE DE LA RECHERCHE » (10 POINTS)		
DATE	ACTIVITE	Nombre de points acquis

COMPETENCES PROFESSIONNELLES (30 POINTS)		
DATE	ACTIVITE	Nombre de points acquis

- **Les modules complémentaires**, qui doivent au moins compter pour 30 points, regroupent les activités de formation, internes ou externes à l'École Doctorale.

MODULES COMPLEMENTAIRES (30 points)

FORMATIONS DISCIPLINAIRES SUIVIES (INTERNES OU EXTERNES A L'ECOLE DOCTORALE)		
DATE	ACTIVITE	POINTS

METHODES ET OUTILS DE LA RECHERCHE		
DATE	ACTIVITE	POINTS

Tout au long de la thèse, deux réflexes sont incontournables. Tout d'abord, la réunion annuelle du CSI permet de faire un bilan sur l'avancée du portfolio, afin de ne pas attendre la fin de la thèse pour valider les exigences de la thèse. Pensez à demander une attestation pour chaque activité ou événement auquel vous participez (justificatif de présence à un atelier, programme d'un colloque ou d'un séminaire, etc.). **Ces pièces justificatives doivent être déposées sur ADUM.** Il est également conseillé de les conserver personnellement (autrement dit de les avoir en double pour éviter toutes pertes).

Ecole doctorale de géographie de Paris

Espaces, Sociétés, Aménagement

Certificat de présence à un atelier de formation doctorale

Partie à remplir par le doctorant

NOM et Prénom :

Nom de l'atelier :

Nombre d'heures de formation :

Partie à remplir par le responsable de l'atelier

☐ Atelier validé

☐ Atelier non validé

Nom et Signature du responsable de l'atelier :

b. Les ateliers thématiques et méthodologiques

Les modules complémentaires du portfolio sont principalement liés à l'obligation de suivre des ateliers et formations au cours de la thèse. À ce titre, l'École Doctorale en organise elle-même, dont le programme est régulièrement mis à jour sur le site internet et communiqué par mail aux doctorant.e.s. A noter que les doctorant.e.s peuvent également proposer des ateliers.

D'autres ateliers sont ouverts aux doctorant.e.s et peuvent être valorisés dans le portfolio. Il peut s'agir d'ateliers proposés par des institutions académiques et/ou de recherches, françaises ou étrangères.

- Pour les doctorant.e.s inscrit.e.s à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la cellule des formations doctorales (CFD) propose de nombreux ateliers. Le programme est disponible sur le site de l'université et est régulièrement communiqué par mail aux doctorant.e.s.

- Pour les doctorant.e.s inscrit.e.s à Sorbonne Université, c'est le collège doctoral qui propose des formations à tous les membres de l'université.
→ le catalogue des formations et l'inscription ADUM : [ICI](#)

c. Le comité de suivi individuel (CSI)

Quelle est la règle nationale ?

Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat. **Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes** : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant. Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'École Doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. *arrêté du 26 août 2022*

Le comité de suivi individuel doit être obligatoirement réuni chaque année, dès la fin de la première année de thèse afin de permettre la réinscription. Sa composition relève du choix du ou de la doctorant.e et doit être validée par l'ED. Toutes les règles relatives au fonctionnement du CSI sont recensées dans le "vademecum" disponible sur le site de l'École Doctorale. Plus d'informations [ici](#).

Comment choisir les membres de son CSI ?

Le CSI doit comprendre un enseignant-chercheur (professeur, maître de conférences) ou un chercheur (chargé de recherches ou directeur de recherche) spécialiste de la discipline **ou** de la thématique et un enseignant-chercheur ou un chercheur non spécialiste. Un des deux membres du comité peut être extérieur à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR) du moment qu'il est docteur. Si possible l'un des deux membres du CSI doit être extérieur à l'établissement. Il est possible que les membres du comité fassent partie du jury de soutenance, par contre ils ne pourront pas être rapporteurs.

La composition des CSI relève du choix de chaque doctorant.e. Aussi, la direction de thèse peut aider à la décision mais ne doit en aucun cas imposer un membre du CSI. En cas de difficulté pour choisir des membres, il est vivement conseillé de contacter les représentant.e.s des doctorants de l'École Doctorale ou du laboratoire d'appartenance. Par ailleurs, la direction de l'École Doctorale mais aussi celle du laboratoire d'appartenance peuvent être librement contactées pour demander conseil. Quelques conseils (très larges) pour composer un CSI avec lequel on se sent libre d'exprimer les difficultés :

- évitez des membres que vous savez trop proches des directeurs-rices de thèse,
- renseignez-vous auprès de doctorant.e.s qui connaissent les titulaires que vous envisagez de contacter,
- pensez à vous tourner éventuellement vers d'anciens enseignants chercheurs en lesquels vous avez confiance pour les intégrer à votre CSI ou auprès desquels demander conseil.

Quels sont les sujets qui peuvent être abordés pendant le CSI ?

L'arrêté du 26 août 2022 indique clairement les objectifs du CSI : les conditions de formation et les avancées de la thèse. La réunion du CSI a tout d'abord un objectif scientifique de suivi de l'avancée du travail de thèse. Elle a aussi pour objectif de prévenir de toute situation de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, provenant de la direction de thèse ou de toute personne rencontrée au cours de la thèse.

d. Se faire financer par l'ED

L'École Doctorale participe au financement du parcours doctoral au titre :

- de la participation à un colloque (uniquement pour les frais d'inscription et de transport)
- de la réalisation d'un terrain (uniquement pour les frais de transport)
- de l'impression du manuscrit de thèse.

Dans tous les cas, **les financements de l'École Doctorale sont cumulables avec ceux du laboratoire** et ceux des universités (collèges des ED), notamment pour les frais de logement. Plus d'informations [ici](#).

Bon à savoir !

L'ED peut financer plusieurs colloques ou missions de terrain au cours de la thèse. Il est donc vivement conseillé de ne pas hésiter avant de demander un financement. En revanche, l'ED ne finance habituellement ni les logements ni les repas.

Les remboursements se font sur services faits, soit au retour de la mission. Les demandes de remboursement doivent être accompagnées de factures ou d'une preuve de paiement. Vous devez être administrativement inscrit.e pour l'année universitaire en cours.

e. Demander une dérogation pour continuer en 4e, 5e ou 6e année

La durée de la majorité des financements doctoraux (contrat doctoral, bourse de thèse, contrat CIFRE) est de 3 ans. Pourtant, en sciences humaines et sociales, la durée moyenne de thèse est de 4,8 ans. Il est donc très courant que les doctorant.e.s de l'École Doctorale s'inscrivent en quatrième année. Dans ce cas, les doctorant.e.s doivent prendre en compte deux principales conséquences :

- l'inscription en quatrième année n'étant pas automatique, il est nécessaire de demander une dérogation au plus tard en juin de l'année précédente,
- la recherche de financement qui passe majoritairement, mais pas exclusivement, par les campagnes d'ATER (Attaché temporaire d'enseignement et de recherche), qu'il est nécessaire d'anticiper.

Toutefois, si la thèse n'est pas réalisée à temps plein (salarié à temps partiel par exemple), la durée maximale autorisée est de 6 ans, avec de rares exceptions faites pour une 7e année. L'École Doctorale

refuse systématiquement toute demande de réinscription en 8e année. La commission de dérogation se tient habituellement fin juin / début juillet et s'appuie sur la composition d'un dossier comprenant une série de documents. Plus d'informations [ici](#).

f. La soutenance de thèse

La dernière étape du parcours doctoral est la soutenance de thèse qui relève, également, de l'École Doctorale. Chaque doctorant.e procède à la demande de soutenance, qui se fait par la biais de la plateforme ADUM. **Plus largement, l'organisation de la soutenance de thèse relève de la direction de thèse, éventuellement aidée par l'École Doctorale, que ce soit pour la composition du jury de thèse et la prise de contact avec chacun.e de ses membres ainsi que pour la réservation de la salle.** Les modalités plus précises de demande de soutenance sont disponibles sur le site de l'École Doctorale et varient selon l'université d'inscription. Plus d'informations [ici](#).

Bon à savoir !

Lorsque la soutenance a lieu entre le 1er septembre et le 31 décembre, il n'est pas obligatoire de se réinscrire auprès de l'université.

ANNEXES

Annexe 1 : Aides financières complémentaires.....	16
Annexe 2 : Bibliothèques accessibles à tou·tes les doctorant·es.....	17
Annexe 3 : Guide de la thèse en Cifre.....	19
Annexe 4 : Textes de loi importants.....	20
Annexe 5 : Doctorat et chômage, le guide de l'Ancmsp.....	21
Annexe 6 : Fiches des laboratoires liés à l'EDGP.....	22

Annexe 1 : Aides financières complémentaires

- **Pour tou·tes les doctorant·es :**

- En tant qu'étudiant·e, vous bénéficiez du tarif réduit pour un repas dans tous les **restaurants universitaires** du Crous (repas à 3,30 euros). Voir la [carte interactive des restaurants](#).
- Pour les doctorant·es qui ont un revenu, pensez à demander la **prime d'activité** à la Caisse d'allocations familiales. Son montant dépend de vos revenus et vous pouvez monter votre dossier et faire une simulation sur le site de la CAF. Pour plus d'informations, rendez-vous [ici](#).
- Pour celles et ceux résidant à Paris, la mairie a mis en place un dispositif d'**encadrement des loyers**. [Plus d'informations ici](#).
- Pour les étudiant·es boursier·ères, voir les **aides du Crous** sur <https://www.crous-paris.fr/>.
- Voici également un récapitulatif des **dispositifs d'aide alimentaire** à destination des étudiant·es à Paris : <https://mie.paris.fr/aide-alimentaire/> (Linkee Paris, Cop'1, Secours populaire, etc.).

- **Pour les doctorant·es bénéficiant d'un contrat doctoral :**

- **Remboursement des frais de transport** : 75 % + Forfait mobilité durable (jusqu'à 300 euros, cumulable depuis 2022 avec le remboursement des abonnements de transport type Navigo)
- Participation forfaitaire complémentaire santé : 15 euros/mois, il faut demander une attestation à votre mutuelle, indiquant que vous êtes bénéficiaire (mais pas nécessairement payeur), d'une mutuelle dont le prix est de plus de 15 euros. L'attestation est à transmettre à votre responsable RH.
- Pour bénéficier de l'**exonération totale des frais d'inscriptions à l'Université**, il faut simplement transmettre son contrat à l'administration de l'université (uniquement à Paris 1).
- **Aide à l'installation du personnel d'État** : Si vous avez déménagé depuis moins de 24 mois et dans les 12 mois qui suivent la signature de votre contrat doctoral, vous êtes éligibles à l'aide d'installation au personnel d'État (1500 euros). La vérification d'éligibilité et la demande se font ici : <https://aip-fonctionpublique.fr/>.

Annexe 2 : Bibliothèques accessibles à tou·tes les doctorant·es

- **Bibliothèque de l'Institut de Géographie**

Adresse : 191, rue Saint-Jacques 75005 Paris - 2e étage

Horaires et accès :

Lundi , Mardi, Mercredi, Vendredi : 9h - 18h30

Jeudi : 12h-18h30

Samedi : 10h-17h

Pour les personnes à mobilité réduite, l'accès à la bibliothèque se fait par le 11-13, rue Pierre et Marie Curie. Merci de prévenir de votre arrivée au 01.44.32.14.60.

Site internet et catalogue : <https://www.bis-sorbonne.fr/biu/spip.php?rubrique338> + [Catalogue](#)

Contact : bibgeo@bis-sorbonne.fr



- **Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) - Site Sorbonne**

Adresse : 17, rue de la Sorbonne 75005 Paris

Horaires et accès :

Lundi-Vendredi : 9h-20h

Jeudi : 12h-20h

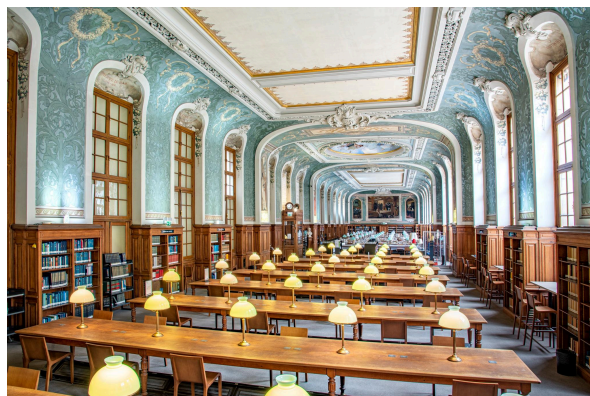
Samedi : 10h-19h.

L'entrée de la bibliothèque se fait par la galerie Sorbon.

Site internet et catalogue :

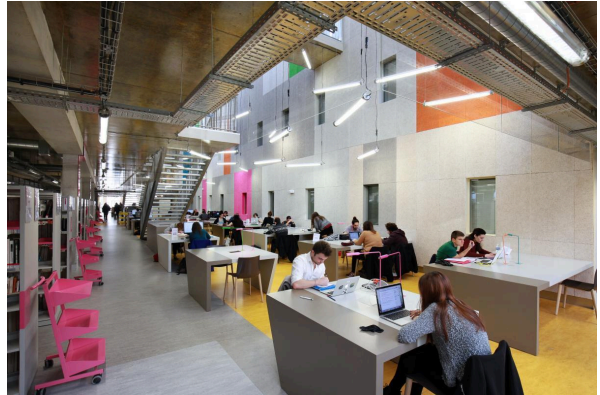
<https://www.bis-sorbonne.fr/biu/> + [Catalogue](#)

Contact : info@bis-sorbonne.fr



- **Bibliothèques pour les étudiant-es de Sorbonne Université**

- Bibliothèque Clignancourt : 2 rue Francis-de-Croisset, 75018 Paris
- Bibliothèque Malesherbes : 108 boulevard Malesherbes, 75017 Paris
- Bibliothèque Michelet : 3 rue Michelet, 75006 Paris
- Bibliothèque Marcel-Bataillon : 31 rue Gay-Lussac, 75005 Paris
- Bibliothèque Serpente : Maison de la Recherche, 1er étage, 28 rue Serpente, 75006 Paris
- Bibliothèque du centre d'études catalanes : 9, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 75004 Paris



Pour plus d'informations sur les horaires et conditions d'accès, voir [ici](#).

Site internet et catalogue : <https://www.sorbonne-universite.fr/bu> + [Catalogue](#)

- **Humathèque Condorcet**

Adresse : 10, cours des Humanités 93322 Aubervilliers

Horaires et accès :

Lundi-Vendredi : 10h-19h

L'Open space (espace Françoise Héritier) est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h.

Site internet et catalogue :

<https://www.humatheque-condorcet.fr/> + [Catalogue](#)

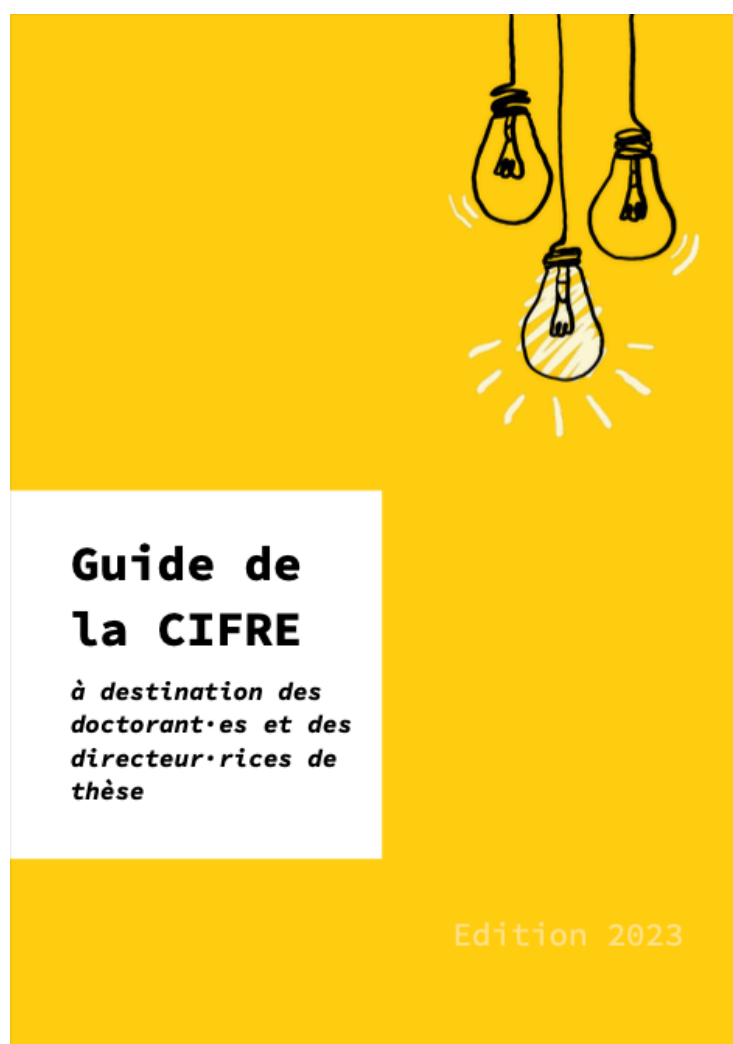
Contact : [Formulaire de contact](#) et 01 88 12 12 70



Annexe 3 : Guide de la thèse en Cifre

“La thèse CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche) est un dispositif de financement de la recherche qui permet à un·e doctorant·e de réaliser une thèse dans une entreprise ou une structure d’accueil professionnelle. Ce guide a pour objectif d’accompagner les doctorant·es et directeur·rices de thèse dans les démarches à mener en amont de la signature de la convention CIFRE, d’apporter des conseils et éclairages sur les activités réalisées pendant la thèse et enfin de guider les doctorant·es à anticiper l’après-thèse CIFRE.” *extrait du guide de la thèse en Cifre*

[Télécharger le guide](#)



Annexe 4 : Textes de loi importants

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

NOR : MENS1611139A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-7, L. 613-3 à L. 613-5, L. 718-2, D. 613-1 à D. 613-7, D. 613-11 et D. 613-17 à D. 613-25 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 412-1 et L. 412-2 ;

Vu l'article L. 812-7 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 94-921 du 24 octobre 1994 portant création de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 99-318 du 20 avril 1999 portant création du Centre informatique national de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 18 avril 2016,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La formation doctorale est une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche. Elle conduit à la production de connaissances nouvelles.

Elle comprend un travail personnel de recherche réalisé par le doctorant. Elle est complétée par des formations complémentaires validées par l'école doctorale. Elle porte sur des travaux d'intérêt scientifique, économique, social, technologique ou culturel. Elle est sanctionnée par la délivrance du diplôme national de doctorat. Le diplôme, délivré par un établissement public d'enseignement supérieur accrédité, confère à son titulaire le grade et le titre de docteur.

Le fonctionnement du doctorat est fixé par un cadre national défini principalement dans ces deux textes, qui peuvent être donc des ressources pour toute question sur ce cadre légal :

- [Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat](#)
- [Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat](#)

=> On y trouve notamment des informations sur le comité de suivi, la soutenance de thèse ou encore l'encadrement des doctorant-es.

Annexe 5 : Doctorat et chômage, le guide de l'Ancmsp

Si jamais vous êtes confronté·es à des périodes de chômage au cours de votre thèse, voici un guide élaboré par le bureau de l'Association Nationale des Candidat·e·s aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP) et qui répond aux principales questions à ce sujet.

Doctorat et chômage : le guide de l'ANCMSP

L'ANCMSP propose un guide à destination des doctorant·e·s au chômage. Contrairement aux idées reçues, il est possible d'être inscrit·e en doctorat et inscrit·e chez Pôle Emploi. Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions les plus fréquemment reçues sur cette situation.

Vous pouvez également télécharger le rapport « Pôle Emploi : un guide pour les enseignant·e·s chercheur·se·s précaires de l'ESR ». Ce rapport est accompagné d'un annexe présentant quelques témoignages reçus. Merci à toutes celles et ceux qui ont partagé leur expérience et leurs questions. Vos retours et vos commentaires seront bienvenus pour améliorer cette ressource.

Lien de téléchargement : [Doctorat et chômage : le guide de l'ANCMSP](#)

Annexe 6 : Fiches des laboratoires liés à l'EDGP

UR 134 CRIDUP.....	22
UMR 201 Développement et Sociétés.....	23
EA 7337 EIREST.....	24
UR03 Fécondité, Familles, Conjugalités.....	25
UMR 8504 Géographie-Cités.....	26
UMR 7533 LADYSS.....	27
UMR 8591 LGP.....	28
UR Médiations.....	29
UR12 Mobilité, parcours et territoires.....	30
UMR 8586 Prodig.....	31

UR 134 CRIDUP

Direction	Alexandre AVDEEV – diridup@univ-paris1.fr
Responsable administrative	Ingrid LE GOSLES – raidup@univ-paris1.fr
Chargée d'appui à la recherche	Fadime DELI – fadime.deli@univ-paris1.fr
Site internet	Site du CRIDUP
Institutions rattachées	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – Ined
Locaux accessibles pour les doctorant·es	● Campus Condorcet Bâtiment de Recherches sud, 5e étage 5, cour des Humanités 93322 Aubervilliers

UMR 201 Développement et Sociétés



Direction	Gilles SPIELVOGEL – gilles.spielvogel@univ-paris1.fr
Valorisation de la recherche	Céline COLELLA – celina.coella@univ-paris1.fr
Vie institutionnelle et relations extérieures	Marie BARDIN – Vie.institutionnelle.IEDES@univ-paris1.fr
Gestion administrative et financière	Béatrice GARCIA – beatrice.garcia@ird.fr
Site internet	UMR Développement et Sociétés
Institutions rattachées	Institut de recherche pour le développement (IRD) – Institut d'études du développement de la Sorbonne (IEDES) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Locaux accessibles pour les doctorant·es	• Institut d'études du développement de la Sorbonne (IEDES) 45 B Avenue de la Belle Gabrielle - 94736 Nogent-sur-Marne
Représentant·es des doctorant·es au laboratoire	Amandine DEGERT (Amandine.Degert@univ-paris1.fr), et Jean-Baptiste GUIFFARD (jbguiffard@gmail.com)

Direction	Maria GRAVARI-BARBAS – Maria.Gravari-Barbas@univ-paris1.fr
Direction adjointe	Francesca COMINELLI – Francesca.Cominelli@univ-paris1.fr
Responsable communication	Gianluigi DI GIANGIROLAMO – Gianluigi.DiGiangirolamo@univ-paris1.fr
Site internet	Site de l'EIREST
Institutions rattachées	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Locaux accessibles pour les doctorant·es	● Centre Broca 21, rue Broca 75005 Paris
Représentant·es des doctorant·es au laboratoire	Allison STRICKLAND (Allison.Strickland@etu.univ-paris1.fr), François JEANDILLOU (fjeandillou@laposte.net), Xinyu LI (komslee@gmail.com)

UR03 Fécondité, Familles, Conjugalités



Responsable de l'équipe	Magali MAZUY – mazuy@ined.fr
Assistante	Imène ABDOUN – 01 56 06 20 12
Secrétariat	Marie-Laure TRUDEL – 01 56 06 22 82
Site internet	Page Ined
Institutions rattachées	Institut national d'études démographiques
Locaux accessibles pour les doctorant·es	● Campus Condorcet 9 cours des Humanités, 93322 Aubervilliers

Direction	Eric DENIS – eric.denis@parisgeo.cnrs.fr
Direction adjointe	Nicolas VERDIER – nv@parisgeo.cnrs.fr
Secrétariat	Martine LABORDE – laborde@parisgeo.cnrs.fr
Site internet	Site de Géographie-Cités
Institutions rattachées	Université Paris 1 / Université Paris Cité / EHESS
Locaux accessibles pour les doctorant·es	● Campus Condorcet Bâtiment de Recherches sud, 1er et 2e étage 5, cour des Humanités 93322 Aubervilliers ● Campus de l'Université Paris Cité Bâtiment Olympe de Gouges, 7e étage Place Paul Ricœur 75013 Paris
Membres représentant·es à l'EDGP	Thibaud BAGES (thibaud.bages@sorbonne-universite.fr) Noémie CALIXTE (calixte.noemie@parisgeo.cnrs.fr) Inès DELEPINE (inesdelepine.follet@yahoo.fr) Corten PÉREZ-HOUIIS (corten.perez-houis@parisgeo.cnrs.fr)
Représentant·es des doctorant·es au laboratoire	Héloïse CHAUVEL, Aline DESMAS, Marine FRANTZ, Léna MEUNIER (rep.doc@parisgeo.cnrs.fr)
Guide d'accueil propre au laboratoire	Guide d'accueil des doctorant·e·s

Direction	Thomas LAMARCHE – thomas.lamarche@u-paris.fr
Direction adjointe	Johan MILIAN – johanmilian@yahoo.fr / johan.milian@univ-paris8.fr et Zoé VAILLANT – zoe.vaillant@parisnanterre.fr
Secrétariat général	Myriam DJEDI – myriam.djedi@parisnanterre.fr
Site internet	Site du LADYSS
Institutions rattachées	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – Université Paris Cité – Université Paris 8 – Université Paris Nanterre
Locaux accessibles pour les doctorant·es	● Campus Condorcet Bâtiment de Recherches sud, 2e étage 5, cour des Humanités 93322 Aubervilliers ● Campus de l'Université Paris Cité Bâtiment Olympe de Gouges Place Paul Ricoeur 75013 Paris ● Université Paris 8 2, rue de la Liberté 93526 Saint-Denis ● Université Paris Nanterre Bâtiment Max Weber – Bureau 217 200, avenue de la République 92001 Nanterre
Membres représentant·es à l'EDGP	Pierre SACHOT (pierre.sachot@etu.univ-paris1.fr)
Représentant·es des doctorant·es au laboratoire	Mélanie ANTIN (melanie.antin@hotmail.com), Sajid MOUHCINE (sajid.f@hotmail.fr), Pierre SACHOT (pierre.sachot@etu.univ-paris1.fr)

UMR 8591 LGP



Direction	Emmanuèle GAUTIER – emmanuele.gautier@cnrs.fr
Direction adjointe	Laurent LESPEZ – laurent.lespez@cnrs.fr Nicole LIMONDIN-LOZOUET – nicole.limondin@lgp.cnrs.fr
Gestion administrative	Florence PORTAL – florence.portal@cnrs.fr
Site internet	Site du LGP
Institutions rattachées	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – Université Paris Cité – CNRS – IRD – AgroParisTech
Locaux accessibles pour les doctorant·es	● Laboratoire de Géographie Physique 2, rue Henri Dunant 94320 Thiais
Membres représentant·es à l'EDGP	Marina d'AVDEEW (marina.davdeew@arteliagroup.com)
Représentant·es des doctorant·es au laboratoire	Guillaume MARTINS (guillaume.martins@cnrs.fr) et Emilie PORTIER (emilie.portier@sorbonne-universite.fr)

UR Médiations



Direction	Xavier BERNIER – xavier.bernier@sorbonne-universite.fr
Direction adjointe	Delphine GRAMOND – delphine.gramond@sorbonne-universite.fr
Site internet	Site de Médiations
Institutions rattachées	Sorbonne Université
Locaux accessibles pour les doctorant·es	● Maison de la recherche, Salle des doctorants 28 rue Serpente, 75006 Paris
Membres représentant·es à l'EDGP	Thibaud BAGES (thibaud.bages@sorbonne-universite.fr) Noam GRECO MONTEIRO (noam.gm@hotmail.fr) Damien LE LAN (dll.damienlelan@gmail.com)
Représentant·es des doctorant·es au laboratoire	Mohamed BECHIKHI (mohamed.bechikhi@outlook.fr), Joseph BOHBOT (jsph.bohbot@gmail.com), Eléa BOENNEC (boennece@gmail.com), Lucie YERESYAN (lucie.yeresyan@gmail.com), Charles MARQUES (Charles93190@hotmail.fr)
Autres	Pour toute demande de financement du laboratoire, voir ici

UR12 Mobilité, parcours et territoires



Responsable	Alain BLUM – blum@ined.fr
Assistante et secrétariat	Geraldine SHEIK ADAM – 01 56 06 57 37
Site internet	Page Ined
Institutions rattachées	Institut national d'études démographiques – GIS Collège International des Sciences du territoire
Locaux accessibles pour les doctorant·es	• Campus Condorcet 9 cours des Humanités, 93322 Aubervilliers

UMR 8586 Prodig



Direction	Géraud MAGRIN – geraud.magrin@univ-paris1.fr
Direction adjointe	Elisabeth PEYROUX – elisabeth.peyroux@cnrs.fr Pauline GLUSKY – pauline.gluski@ird.fr
Secrétariat	umr8586.secretariat@cnrs.fr
Site internet	Site de Prodig
Institutions rattachées	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – Université Paris Cité – CNRS – IRD – AgroParisTech
Locaux accessibles pour les doctorant·es	• Campus Condorcet Bâtiment de Recherches sud, 1er étage 5, cour des Humanités 93322 Aubervilliers • Campus de l'Université Paris Cité Bâtiment Olympe de Gouges, 7e étage Place Paul Ricœur 75013 Paris
Membres représentant·es à l'EDGP	Irene VALITTUTO (irene.valitutto@gmail.com) Félix GUEGUEN (gueguen.felix1297@gmail.com)
Représentant·es des doctorant·es au laboratoire	Rémi JENVRIN (remi.jenvrin@laposte.net) et Gaspard OSTIAN (gaspard.ostian@cnrs.fr)